



Bègles, le 13 mai 2025

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
CONSEIL MUNICIPAL DU 1ER AVRIL 2025**

Le Conseil municipal s'est réuni le 1er avril 2025 à 18h30 Salle du Conseil, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Clément ROSSIGNOL PUECH, Maire de Bègles, par suite d'une convocation en date du 26 mars 2025.

Étaient présents : M. Clément ROSSIGNOL PUECH, Mme Edwige LUCBERNET, M. Marc CHAUVET, Mme Nadia BENJELLOUN-MACALLI, M. Vincent BOIVINET, Mme Amélie COHEN-LANGLAIS, M. Olivier GOUDICHAUD, Mme Fabienne CABRERA, M. Pierre OUALLET, Mme Catherine CAMI, M. Xavier-Marie FEDOU, Mme Bénédicte JAMET DIEZ, M. Jacques RAYNAUD, Mme Isabelle TARIS, M. Benoît D'ANCONA, M. Pascal LABADIE, Mme Sadia HADJ ALBELKADER, M. Guénolé JAN, Mme Marie-Laure PIROTH, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Florian DARCOS, M. Idriss BENKHELOUF, M. Aurélien DESBATS, M. Christian BAGATE, M. Mohammed MICHRAFY, Mme Isabelle TEURLAY NICOT, Mme Fabienne DA COSTA.

S'étaient fait excuser et avaient donné délégation :

Mme Christelle BAUDRAIS donne procuration à Mme Isabelle TARIS, Mme Sylvaine PANABIÈRE donne procuration à M. Vincent BOIVINET, Mme Laure DESVALOIS donne procuration à Mme Nadia BENJELLOUN-MACALLI, M. Nabil ENNAJHI donne procuration à Mme Amélie COHEN-LANGLAIS, M. Alexandre DIAS donne procuration à M. Mohammed MICHRAFY, M. Christophe THOMAS donne procuration à M. Christian BAGATE, Mme Seynabou GUEYE donne procuration à Mme Isabelle TEURLAY NICOT, M. Kewar CHEBANT donne procuration à M. Xavier-Marie FEDOU.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

M. Marc CHAUVET est désigné comme secrétaire de séance.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL ANALYTIQUE DU CONSEIL PRÉCÉDENT

Le procès-verbal de la séance du 18 février 2025 est adopté à l'unanimité.

COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Il n'y a pas d'observation sur les décisions municipales présentées au Conseil municipal. Elles sont adoptées à l'unanimité.

DÉLIBÉRATIONS

2025_018 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION - EXERCICE 2024

Considérant les pièces justificatives à l'appui du Compte de gestion susvisé et le détail des opérations de l'exercice 2024,

Considérant la concordance du résultat du compte de gestion avec le Compte administratif 2024 - budget principal,

Le Conseil municipal décide :

- ✓ D'approuver les opérations de l'exercice 2024 et attester de leur concordance avec le compte administratif 2024.
- ✓ D'arrêter et d'approuver les résultats de l'exercice 2024 du Budget Principal tels qu'ils figurent dans le tableau ci-après :

COMPTE DE GESTION 2023	Résultat de clôture de l'exercice précédent	part affectée à l'investissement	résultat de l'exercice	résultat à la clôture de l'exercice
BUDGET PRINCIPAL				
investissement	2 990 632,78		289 486,10	2 701 146,68
fonctionnement	17 186 737,62	5 145 923,96	3 642 743,04	15 683 556,90
TOTAL	14 196 105,04	5 145 923,96	3 932 229,14	12 982 410,22

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ - 28 VOIX POUR - 7 ABSTENTIONS (M. Christian BAGATE, M. Mohammed MICHRAFY, M. Alexandre DIAS, Mme Isabelle TEURLAY NICOT, Mme Fabienne DA COSTA, M. Christophe THOMAS, Mme Seynabou GUEYE)

2025_019 VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024 - BUDGET PRINCIPAL

Considérant la présentation du document de synthèse,

Considérant le retrait de Monsieur le Maire au moment du vote et sous la présidence de Madame Edwige LUCBERNET, élue par l'assemblée délibérante,

Le Conseil municipal décide :

- ✓ D'approuver le Compte Administratif 2024 présenté par Monsieur le Maire et constater la concordance avec le compte de gestion.
- ✓ D'arrêter les dépenses et recettes de l'exercice exécutées en 2024 aux montants suivants du budget principal.

exécution du budget principal CA 2024	Dépenses 2024	Recettes 2024	Solde d'Exécution
section fonctionnement	41 186 817,24	45 730 540,72	4 543 723,48
section investissement	14 957 489,00	10 442 197,97	- 4 515 291,03
	+	+	
Reports N-1 fonctionnement (compte 002)		9 722 809,60	9 722 809,60
Reports N-1 investissement (compte 001)	2 701 146,48		- 2 701 146,48
	=	=	
TOTAL (réalisations + reports N-1)	58 845 452,72	65 895 548,29	7 050 095,57
RAR à reporter N+1 fonctionnement			
RAR à reporter N+1 investissement	4 539 860,58	6 100 185,24	1 560 324,66
total cumulé fonctionnement	41 186 817,24	55 453 350,32	14 266 533,08
total cumulé investissement	22 198 496,06	16 542 383,21	- 5 656 112,85
total des 2 sections	63 385 313,30	71 995 733,53	8 610 420,23

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ - 27 VOIX POUR - 7 VOIX CONTRE (M. Christian BAGATE, M. Mohammed MICHRAFY, M. Alexandre DIAS, Mme Isabelle TEURLAY NICOT, Mme Fabienne DA COSTA, M. Christophe THOMAS, Mme Seynabou GUEYE) - 1 N'A PAS PARTICIPÉ AU VOTE (M. Clément ROSSIGNOL PUECH)

2025_020 VOTE AFFECTATION DES RÉSULTATS CONSTATÉS AU COMPTE ADMINISTRATIF 2024 : BUDGET PRINCIPAL

Considérant que le résultat de clôture du Budget Principal se présente comme suit :

Résultat de la section de fonctionnement à affecter	
Résultat de l'exercice	excédent : 4 543 723,48 € déficit :
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA) : (Délibération affectation N°3 DU 25-03-2021)	excédent : 9 722 809,60 € déficit :
Résultat de clôture à affecter : (A1)	excédent : 14 266 533,08 € déficit :
(A2)	

Besoin réel de financement de la section d'investissement	
Résultat de la section d'investissement de l'exercice	excédent : déficit : -4 515 291,03 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA) (Délibération affectation N° 3 DU 25-03-2021)	excédent : déficit : -2 701 146,48 €
Résultat comptable cumulé	R 001 excédent : D 001 déficit : -7 216 437,51 €
Dépenses d'investissement engagées non mandatées : 4 539 860,58 €
Recettes d'investissement restant à réaliser : 6 100 185,24 €
Solde des restes à réaliser : 1 560 324,66 €
(B) Besoin (-) réel de financement -5 656 112,85 €
Excédent (+) réel de financement 0,00 €

Affectation du résultat de la section de fonctionnement	
Résultat excédentaire (A1)	
En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R 1068) -5 656 112,85 €
En dotation complémentaire en réserve (Recette budgétaire au compte R 1068)

	SOUS TOTAL R 1068 -5 656 112,85 €
En excédent reporté à la section de fonctionnement (Recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire R002 du budget N+1)..... 8 610 420,23 €

	TOTAL (A1) 8 610 420,23 €
Résultat déficitaire (A2) en report, en compte débiteur (recette non budgétaire au code 119/déficit reporté à la section de fonctionnement D 002) 0,00 €

⇒ Transcription budgétaire de l'affectation du résultat

Section de Fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 : Déficit reporté	R002 : Excédent Reporté 8 610 420,23 €	D001 : Solde d'exécution N-1 7 216 437,51 €	R001 solde d'exécution N-1 0,00 € R1068 : excédent de fonctionnement : 5 656 112,85 €

Le Conseil municipal décide d'affecter et de reprendre les résultats 2024 pour le budget principal de la façon suivante :

⇒ Transcription budgétaire de l'affectation du résultat

Section de Fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 Déficit reporté	R002 : Excédent Reporté 8 610 420,23 €	D001 : Solde d'exécution N-1 7 216 437,51 €	R001 solde d'exécution N-1 0,00 € R1068 : excédent de fonctionnement : 5 656 112,85 €

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ - 28 VOIX POUR - 7 VOIX CONTRE (M. Christian BAGATE, M. Mohammed MICHRAFY, M. Alexandre DIAS, Mme Isabelle TEURLAY NICOT, Mme Fabienne DA COSTA, M. Christophe THOMAS, Mme Seynabou GUEYE)

2025_021 ÉGALITÉ FEMME/HOMME - RAPPORT DE SITUATION COMPARÉE AU 31/12/2024

Considérant que les communes doivent présenter dans les deux mois précédant le vote du budget un rapport annuel de situation comparée Femmes / Hommes comportant un plan d'action visant à corriger les inégalités,

Le Conseil municipal décide :

- ✓ De prendre acte de la présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité Femmes / Hommes.
- ✓ De voter les crédits nécessaires à la mise en œuvre des actions inscrites dans le rapport visant à corriger les inégalités au sein des services de la collectivité et sur le territoire de la commune.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ - 35 VOIX POUR

2025_022 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025

Considérant la présentation du rapport de synthèse et le projet de budget intégrant les reports joints en annexe ainsi que les tableaux d'équilibre budgétaire suivants :

Investissement					
	Chap.	Libellé chapitre	Budget principal 2024	Budget principal 2025	
Dépenses d'ordre	041	Opérations patrimoniales	143 375,35	329 312,68	
	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 127 857,08	1 065 333,00	
		Dépenses d'ordre	1 271 232,43	1 394 645,68	
Dépenses réelles	020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	
	13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	
	16	Emprunts et dettes assimilées	1 087 000,00	1 087 100,00	
	20	Immobilisations incorporelles	136 303,42	83 386,37	
	204	Subventions d'équipement versées	1 657 912,00	2 032 862,00	
	21	Immobilisations corporelles	7 903 743,97	5 800 309,53	
	23	Immobilisations en cours	16 907 916,46	29 146 107,72	
	26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	25 500,00	
	27	Autres immobilisations financières	20 000,00	0,00	
	001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	2 701 146,48	7 216 437,51	
	4541102	Péril imminent 8 rue neuves	0,00	0,00	
	4541103	Insalubrité publique - Rue Denis Papin	0,00	0,00	
	4541105	Travaux d'office effectués pour compte de tiers 86 Rue Marcel Sembat BEGLES	0,00	0,00	
	4541107	Péril imminent Bègles 2023	0,00	0,00	
	4541109	Peril rue Neuve	0,00	0,00	
	4541110	2022 Péril 63 cours Victor Hugo	3 606,28	0,00	
	4541111	2022 - Péril imminent Bègles Immeuble 48 cours Victor Hugo	0,00	0,00	
			Dépenses réelles	30 417 628,61	45 391 703,13
	Total Dépenses d'investissement			31 688 861,04	46 786 348,81
Recettes d'ordre	021	Virement de la section de fonctionnement	11 290 000,00	11 860 000,00	
	041	Opérations patrimoniales	143 375,35	329 312,68	
	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 706 195,90	1 818 358,04	
		Recettes d'ordre	13 139 571,25	14 007 670,72	
Recettes réelles	024	Produits des cessions d'immobilisations	1 192 000,00	281 000,00	
	10	Dotations, fonds divers et réserves	6 942 747,30	6 475 765,85	
	13	Subventions d'investissement	650 936,21	3 681 912,24	
	16	Emprunts et dettes assimilées	9 760 000,00	22 340 000,00	
	204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	
	21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	
	23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	
	27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	
	001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00	0,00	
	4541202	Péril imminent 8 rue neuves	0,00	0,00	
	4541203	Insalubrité publique - Rue Denis Papin	0,00	0,00	
	4541205	Péril ancien Bègles - 84 rue Marcel Sembat - Mme A Tienza	0,00	0,00	
	4541207	Péril imminent Bègles 2023	0,00	0,00	
	4541209	Peril rue Neuve	0,00	0,00	
	4541210	2022 Péril 63 cours Victor Hugo	3 606,28	0,00	
	4541211	2022 - Péril imminent Bègles Immeuble 48 cours Victor Hugo	0,00	0,00	
		Recettes réelles	18 549 289,79	32 778 678,09	
Total Recettes d'investissement			31 688 861,04	46 786 348,81	

Fonctionnement				
	Chap.	Libellé chapitre	Budget principal 2024	Budget principal 2025
Dépenses d'ordre	023	Virement à la section d'investissement	11 290 000,00	11 860 000,00
	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 706 195,90	1 818 358,04
	Dépenses d'ordre		12 996 195,90	13 678 358,04
Dépenses réelles	022	Dépenses imprévues	0,00	0,00
	65	Autres charges de gestion courante	5 199 161,15	5 094 029,30
	66	Charges financières	150 635,37	208 730,11
	67	Charges spécifiques	32 500,00	42 500,00
	68	Dotations aux provisions et dépréciations	20 000,00	20 000,00
	011	Charges à caractère général	7 290 219,15	6 342 264,75
	012	Charges de personnel et frais assimilés	20 876 885,00	21 857 000,00
	014	Atténuations de produits	6 107 202,00	6 385 057,00
Dépenses réelles		39 676 602,67	39 949 581,16	
Total Dépenses de fonctionnement			52 672 798,57	53 627 939,20
Recettes d'ordre	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 127 857,08	1 065 333,00
	Recettes d'ordre		1 127 857,08	1 065 333,00
Recettes réelles	70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	3 205 401,23	3 379 456,85
	73	Impôts et taxes	1 598 894,18	1 543 515,00
	731	Fiscalité locale	30 280 000,00	31 420 000,00
	74	Dotations et participations	6 494 091,48	7 331 514,12
	75	Autres produits de gestion courante	203 745,00	237 700,00
	76	Produits financiers	0,00	0,00
	77	Produits spécifiques	0,00	0,00
	78	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	0,00	0,00
	002	Résultat de fonctionnement reporté	9 722 809,60	8 610 420,23
	013	Atténuations de charges	40 000,00	40 000,00
Recettes réelles		51 544 941,49	52 562 606,20	
Total Recettes de fonctionnement			52 672 798,57	53 627 939,20

Le Conseil municipal décide :

- ✓ D'adopter le budget principal pour l'exercice 2025 chapitre par chapitre selon les montants présentés et figurant dans l'annexe jointe à la délibération.
- ✓ D'autoriser l'amortissement sur une année de l'attribution de compensation d'investissement ouverte au chapitre 204 conformément au mécanisme de neutralisation de la dotation aux amortissements des subventions d'équipement prévu par l'instruction budgétaire et comptable M57.
- ✓ D'autoriser Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réel de chacune des sections, comme prévu par l'instruction budgétaire et comptable M57.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ - 28 VOIX POUR - 7 VOIX CONTRE (M. Christian BAGATE, M. Mohammed MICHRAFY, M. Alexandre DIAS, Mme Isabelle TEURLAY NICOT, Mme Fabienne DA COSTA, M. Christophe THOMAS, Mme Seynabou GUEYE)

2025_023 VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DIRECTS LOCAUX - EXERCICE 2025

Considérant qu'il convient de délibérer annuellement sur le taux applicable à ces 3 taxes,

Le Conseil municipal décide :

- ✓ De ne pas augmenter les taux d'imposition en 2025 et de fixer les taux d'impositions ci-après mentionnés au même niveau que ceux de 2024 à savoir :
 - Taxe d'habitation : 25,01 %
 - Taxe foncière sur les propriétés bâties : 51,37 %
 - Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 82,60 %
- ✓ D'autoriser Monsieur le Maire à les notifier à Monsieur le Préfet.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ - 28 VOIX POUR - 7 ABSTENTIONS (M. Christian BAGATE, M. Mohammed MICHRAFY, M. Alexandre DIAS, Mme Isabelle TEURLAY NICOT, Mme Fabienne DA COSTA, M. Christophe THOMAS, Mme Seynabou GUEYE)

2025_024 OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES RELATIVES À L'ARTICLE L 2241-1 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Considérant la nécessité pour la Ville de Bègles d'acquérir, de céder ou de louer des biens immobiliers afin de développer des infrastructures publiques essentielles à la vie de la communauté,

Considérant les projets identifiés par les services municipaux comme prioritaires pour améliorer le cadre de vie des habitants et favoriser le développement économique de la Ville,

Considérant les acquisitions actées par la commune en 2024,

Le Conseil municipal décide :

- ✓ De valider le tableau récapitulatif des cessions et acquisition de la commune pour l'année 2024.
- ✓ D'annexer ce bilan 2024 au compte administratif de la commune.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ - 35 VOIX POUR

2025_025 SUBVENTION D'ÉQUILIBRE VERSÉE AU C.C.A.S. AU TITRE DE L'ANNÉE 2025

Considérant que le C.C.A.S. exerce, de par son statut, des missions réglementaires qui découlent des textes précités,

Considérant que la Ville a pour objectif le développement d'une politique sociale sur l'ensemble du territoire communal en complément des dispositifs existants mis en œuvre par l'Etat et le Conseil départemental, et ce en faveur de la globalité de la population, tous âges confondus,

Le Conseil municipal décide :

- ✓ D'autoriser le versement d'une subvention de fonctionnement au C.C.A.S. de Bègles pour l'exercice 2025, d'un montant de 1 366 500 €.
- ✓ De verser cette subvention selon les modalités suivantes :
 - Janvier 2025 - avance 1er versement : 365 000 €
 - Avril 2025 – 50 % de la subvention : 683 250 €
 - Septembre 2025 – solde : 318 250 €.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ - 27 VOIX POUR - 8 N'ONT PAS PARTICIPÉ AU VOTE (M. Clément ROSSIGNOL PUECH, Mme Amélie COHEN-LANGLAIS, Mme Christelle BAUDRAIS, Mme Catherine CAMI, M. Xavier-Marie FEDOU, Mme Isabelle TARIS, Mme Marie-Laure PIROTH, Mme Seynabou GUEYE)

2025_026 SUBVENTION D'ÉQUILIBRE OCTROYÉE AU CENTRE SOCIAL ET CULTUREL L'ESTEY POUR L'EXERCICE 2025

Considérant que le Centre Social et Culturel exerce, de par son statut et son agrément, des missions de développement social local et d'animation de la vie sociale du territoire béglais,

Considérant que la Ville a pour objectif le développement d'une politique sociale sur l'ensemble du territoire communal en complément des dispositifs existants mis en œuvre par l'Etat et le Conseil Départemental, et ce en faveur de la globalité de la population, tous âges confondus,

Le Conseil municipal décide :

- ✓ D'autoriser le versement d'une subvention de fonctionnement au Centre Social et Culturel L'Estey de Bègles pour l'exercice 2025, d'un montant de 870 000 €.
- ✓ De verser cette subvention selon les modalités suivantes :
 - Janvier 2025 : 1er versement de 217 500 €
 - Solde de 652 500 € en 8 versements de 81 562,50 € d'avril 2025 à novembre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ - 27 VOIX POUR - 8 N'ONT PAS PARTICIPÉ AU VOTE (Mme Edwige LUCBERNET, Mme Nadia BENJELLOUN-MACALLI, Mme Amélie COHEN-LANGLAIS, Mme Christelle BAUDRAIS, Mme Sylvaine PANABIÈRE, Mme Laure DESVALOIS, M. Nabil ENNAJHI, Mme Fabienne DA COSTA)

2025_027 ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS AU TITRE DE L'ANNÉE 2025

Considérant que le versement de ces subventions aux associations sera subordonné à la signature d'une convention consultable au sein du service municipal Vie associative et citoyenne,

Considérant qu'il est précisé que les élus intéressés à la gestion desdites associations ne participent pas au vote de la subvention correspondante,

Le Conseil municipal décide de procéder à la répartition des crédits de subvention conformément au tableau présenté en annexe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ - 35 VOIX POUR

NE PARTICIPENT PAS AU VOTE :

Pour le SYNDICAT DE DÉFENSE DES INTÉRÊTS GÉNÉRAUX DU QUARTIER DE BIRAMBITS : M. Vincent BOIVINET

Pour BÈGLES FRATERNITÉ : M. Benoît D'ANCONA, Mme Nadia BENJELLOUN-MACALLI, M. Nabil ENNAJHI

Pour l'École Privée Jeanne d'Arc - M. Vincent BOIVINET, Mme Bénédicte JAMET DIEZ

Pour l'École Privée Sainte-Marie La Ferrade - Mme Nadia BENJELLOUN-MACALLI, Mme Laure DESVALOIS

Pour le Théâtre du LEVAIN : Mme Marie-Laure PIROTH

Pour le CREAC - Mme Nadia BENJELLOUN-MACALLI, M. Benoît D'ANCONA

Pour l'AMICALE ET PATRONAGE DES ÉCOLES LAÏQUES DE BÈGLES : M. Marc CHAUVET, Mme Sylvaine PANABIÈRE

Pour l'AMICALE ET PATRONAGE DES ÉCOLES LAÏQUES DE BÈGLES – PEDT : M. Marc CHAUVET, Mme Sylvaine PANABIÈRE

Pour REMUE-MENINGES : M. Vincent BOIVINET, Mme Catherine CAMI

Pour la MSP BAGATELLE (CRECHE) : Mme Catherine CAMI, Mme Sylvaine PANABIÈRE, M. Guénolé JAN

Pour SAGE : Mme Catherine CAMI, Mme Sylvaine PANABIÈRE

Pour CYCLES ET MANIVELLES : M. Pierre OUALLET, Mme Sylvaine PANABIERE
Pour B3E CLUB ENTREPRISES : M. Aurélien DESBATS
Pour ARCINS ENVIRONNEMENT : Mme Fabienne CABRERA, Mme Marie-Laure PIROTH
Pour la MISSION LOCALE DES GRAVES : Mme Bénédicte JAMET-DIEZ, Mme Marie-Laure PIROTH, M. Nabil ENNAJHI
Pour A.DE.L.E. : Mme Nadia BENJELLOUN-MACALLI, M. Aurélien DESBATS, Mme Bénédicte JAMET-DIEZ, Mme Marie-Laure PIROTH
Pour BORDEAUX UNITEC : M. Marc CHAUVET, M. Pierre OUALLET, Mme Nadia BENJELLOUN-MACALLI
Pour le CAB HANDBALL : M. Jacques RAYNAUD
Pour le CINEMA DE PROXIMITE DE LA GIRONDE : Mme Nadia BENJELLOUN MACALI, Mme Fabienne CABRERA

2025_028 ACTUALISATION DES CRÉDITS DE PAIEMENT DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME N°1 DE L'EXERCICE 2025

Considérant que l'examen comptable et financier des autorisations de programme et des crédits de paiement fait apparaître la nécessité d'une révision et d'une actualisation des crédits annuels dans le cadre du budget 2025,

Considérant l'annexe jointe faisant état du bilan des autorisations de programme délibérées par la Ville de Bègles,

Le Conseil municipal décide d'approuver, conformément à l'annexe jointe à la délibération, l'actualisation des autorisations de programme et des crédits de paiement.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ - 28 VOIX POUR - 7 VOIX CONTRE (M. Christian BAGATE, M. Mohammed MICHRAFY, M. Alexandre DIAS, Mme Isabelle TEURLAY NICOT, Mme Fabienne DA COSTA, M. Christophe THOMAS, Mme Seynabou GUEYE)

2025_029 MISE EN PLACE D'AUTORISATIONS DE PROGRAMME (AP) ET CRÉDITS DE PAIEMENT (CP) POUR LA CRÉATION D'UN COMPLEXE SPORTIF POLYVALENT ET LA CRÉATION D'UN RESTAURANT SCOLAIRE D'UN CENTRE MÉDICO SOCIAL ET D'UNE SALLE MUTUALISÉE À L'ÉCOLE JOLIOT CURIE

Considérant que dans le cadre de projets pluriannuels conséquents il est nécessaire de disposer d'un outil de suivi des dépenses et recettes afférentes à ces projets et d'inscrire les seuls crédits de paiement et non les crédits d'engagement au budget de chaque année,

Le Conseil municipal décide d'approuver la mise en place des Autorisations de Programme et des Crédits de Paiement comme suit :

Autorisation de Programme N°25-01 : Création d'un complexe Sportif Polyvalent :

Libellé	Date de Livraison envisagée	Montant TTC de l'AP	DEPENSES			Financement Prévisionnel	
			Crédits de paiement 2025	Crédits de paiement 2026	Crédits de paiement 2027		
Création d'un Complexe Sportif Polyvalent	2026	6 088 078 €	1 665 000 €	4 370 000 €	53 078 €	FCTVA : 998 688 € Subvention : 2 414 000 € Auto-financement : 2 675 390 €	

Autorisation de Programme N°25-02 : Création d'un restaurant scolaire, d'un centre médico-social et d'une salle mutualisée à l'école Joliot Curie :

Libellé	Date de Livraison envisagée	Montant TTC de l'AP	DEPENSES			Financement Prévisionnel	
			Crédits de paiement 2025	Crédits de paiement 2026	Crédits de paiement 2027		
Création d'un restaurant scolaire, d'un centre médico-social et d'une salle mutualisée à l'école Joliot Curie	2026	3 167 237 €	1 430 000 €	1 700 000 €	37 237 €	FCTVA : 519 554 € Subvention : 1 300 000 € Auto-financement : 1 347 683 €	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ - 35 VOIX POUR

2025_030 DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE L'AGENCE NATIONALE DU SPORT POUR LA CONSTRUCTION DU COMPLEXE SPORTIF POLYVALENT DANS LE CADRE DES DIRECTIVES 2025 DE L'AGENCE

Considérant que la création de cet équipement sportif s'inscrit dans les compétences de la commune,

Considérant que l'Agence Nationale du Sport peut financer cet équipement dans le cadre de ses directives 2025,

Le Conseil municipal décide :

- ✓ De solliciter l'Agence Nationale du Sport pour une subvention d'un montant de 808 000 € pour la construction du complexe sportif polyvalent.
- ✓ D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à déposer le dossier de demande de subvention et à signer tout document s'y rapportant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ - 35 VOIX POUR

2025_031 EXPÉRIMENTATION D'UN CONGÉ MENSTRUEL

Considérant que ces maux entraînent des conséquences néfastes sur la vie professionnelle des agentes,

Considérant que ces maux participent directement à la difficulté d'améliorer la situation d'égalité professionnelle au sein de la collectivité,

Le Conseil municipal décide :

- ✓ A titre expérimental, la Ville met en place un congé menstruel pour la période du 1er avril 2025 au 31 mars 2026, soit pour une durée d'un an.
- ✓ Sur certificat médical et après avis du médecin du travail, les agentes pourront bénéficier d'un aménagement de leurs modalités et temps de travail :
 - Un aménagement du poste de travail ou un réajustement des tâches afin de limiter l'impact de ces affections sur leur quotidien
 - Un aménagement du temps de travail (pauses, réduction des heures de travail)
 - Un recours étendu au télétravail lorsque le poste le permet durant la période menstruelle pour limiter les déplacements et faciliter le repos en journée pouvant aller jusqu'à trois jours consécutifs par mois
 - L'octroi d'autorisations spéciales d'absence pouvant aller jusqu'à 3 jours par mois et dans la limite de 12 jours par an
- ✓ La collectivité prévoit des temps d'informations et de formations pour les

managers. Un accompagnement de la démarche sera effectué de façon spécifique par la direction des Ressources Humaines.

- ✓ Cette mesure fera l'objet d'une évaluation afin de pouvoir jauger de la pertinence de sa pérennité au sein de la collectivité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ - 35 VOIX POUR

2025_032 CONVENTION ENTRE LA COMMUNE DE BÈGLES ET BORDEAUX MÉTROPOLE POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC DANS LE CADRE DU PROGRAMME LIFE-BCR

Considérant que la réalisation de ces travaux par Bordeaux Métropole permet une meilleure coordination technique, une optimisation des investissements publics et une limitation des nuisances pour les riverains,

Le Conseil municipal décide :

- ✓ D'accepter que Bordeaux Métropole assure la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des travaux d'éclairage public concernés sur le territoire de la commune de Bègles, dans le cadre du programme LIFE-BCR.
- ✓ D'approuver la convention entre la commune de Bègles et Bordeaux Métropole et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ - 35 VOIX POUR

2025_033 PLAN DE PRÉVENTION DU BRUIT DANS L'ENVIRONNEMENT (PPBE) DE BORDEAUX MÉTROPOLE 2025-2029 - RÉVISION - AVIS DE LA COMMUNE

Considérant que selon un rapport publié par l'Adème et le Conseil national du bruit en 2021, le coût social du bruit en France est estimé à 147,1 milliards d'euros par an, dont les deux-tiers (66,5 %) sont liés aux transports : le bruit routier représente 54,8 % des coûts, le bruit ferroviaire 7,6 % et le bruit aérien 4,1 %,

Considérant que le bruit routier reste la source de bruit prépondérante sur le territoire, avec environ 92 500 habitants, soit 11 % de la population, exposés au-delà de 68 dB(A) selon l'indicateur Lden,

Considérant que près de 15 % de la population de la métropole subit une forte gêne imputable au bruit des transports,

Considérant que le territoire béglais est principalement concerné par les nuisances sonores routières et ferroviaires compte tenu notamment de la présence d'axes de transit majeurs tels que la rocade et les boulevards,

Considérant que les mesures envisagées visent directement un objectif sanitaire et de d'amélioration du cadre de vie,

Le Conseil municipal décide :

- ✓ De donner un avis favorable au projet de révision du Plan de Prévention des Bruits dans l'Environnement 2025-2029 annexé à la présente délibération sous réserve du respect des prescriptions suivantes :
 - L'interdiction des vols aériens de nuit au-dessus du territoire communal ;
 - La mise en place de dispositifs anti-bruit aux abords de la rocade longeant le territoire communal et le déploiement de couches de roulement limitant les nuisances sonores ;
 - La mise en place de dispositifs anti-bruit aux abords de la voie ferrée et le déploiement de matériaux de roulement limitant les nuisances sonores.
- ✓ D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ - 35 VOIX POUR

2025_034 RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES DE LA CRC NOUVELLE-AQUITAINE SUR LA SPL LA FABRIQUE DE BORDEAUX MÉTROPOLE - INFORMATION

Considérant que la Fabrique de Bordeaux Métropole, communément dénommée « La Fab », a été créée en 2012 afin de conduire et de développer des actions et des opérations d'aménagement et de construction. Elle participe au développement urbain et économique de la métropole bordelaise pour le compte de ses actionnaires (Bordeaux Métropole et ses communes membres),

Considérant que le contrôle de la société publique locale (SPL) La Fabrique de Bordeaux Métropole (La Fab) a été inscrit au programme de travail 2023 de la Chambre Régionale des Comptes Nouvelle-Aquitaine (CRC NA),

Considérant que la Chambre Régionale des Comptes a contrôlé la SPL La Fabrique de Bordeaux Métropole sur les exercices 2018 et suivants,

Considérant que la Chambre Régionale des Comptes a délibéré ses observations définitives qui figurent au rapport annexé à la présente délibération, le 28 novembre 2024,

Considérant que la Ville de Bègles est actionnaire de la SPL La Fabrique de Bordeaux Métropole et que le Conseil municipal doit être informé des conclusions de la Chambre Régionale des Comptes,

Le Conseil municipal décide de prendre acte du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes de Nouvelle Aquitaine du 28 novembre 2024 concernant la SPL la Fabrique de Bordeaux Métropole et autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ - 28 VOIX POUR - 7 ABSTENTIONS (M. Christian BAGATE, M. Mohammed MICHRAFY, M. Alexandre DIAS, Mme Isabelle TEURLAY NICOT, Mme Fabienne DA COSTA, M. Christophe THOMAS, Mme Seynabou GUEYE)

2025_035 DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DE LA VILLE À DIFFÉRENTS ORGANISMES - ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION N° 2024_058 DU 15 MAI 2024

Cette délibération désigne en Conseil municipal les délégués élus de la Ville, au sein des organismes et sociétés partenaires, pour représenter la Collectivité dans les différentes instances.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ - 28 VOIX POUR - 7 ABSTENTIONS (M. Christian BAGATE, M. Mohammed MICHRAFY, M. Alexandre DIAS, Mme Isabelle TEURLAY NICOT, Mme Fabienne DA COSTA, M. Christophe THOMAS, Mme Seynabou GUEYE)

2025_036 ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTRÉE SECTION AX 1091 - REALITES

Considérant que cette action s'inscrit dans les objectifs stratégiques de développement urbain durable et d'amélioration du cadre de vie des habitants de la Ville de Bègles,

Considérant que les frais afférents à cette transaction, notamment les frais notariés, seront entièrement pris en charge par REALITES,

Le Conseil municipal décide :

- ✓ D'acquérir la parcelle AX 1091 appartenant à la société REALITES pour l'euro symbolique.
- ✓ D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout acte afférent à cette acquisition.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ - 35 VOIX POUR

2025_037 AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN PROTOCOLE TRANSACTIONNEL AVEC MADAME NATHALIE GILO, EPOUSE FILIÂTRE

Considérant la volonté des deux parties de régler amiablement le différend qui les oppose et d'éviter tout recours contentieux,

Le Conseil municipal décide :

- ✓ D'approuver le projet de protocole transactionnel joint en annexe conclu entre la Commune de Bègles et Madame Nathalie GILO.
- ✓ D'autoriser Monsieur le Maire à signer le protocole transactionnel et tout document y afférent.
- ✓ Monsieur le Maire est chargé de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ - 28 VOIX POUR - 7 ABSTENTIONS (M. Christian BAGATE, M. Mohammed MICHRAFY, M. Alexandre DIAS, Mme Isabelle TEURLAY NICOT, Mme Fabienne DA COSTA, M. Christophe THOMAS, Mme Seynabou GUEYE)

2025_038 CRÉATION DE 3 EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET

Considérant la nécessité de mettre à jour le tableau des emplois permanents de la collectivité en créant trois nouveaux emplois,

Le Conseil municipal décide :

- ✓ De créer trois emplois permanents à compter du 1er avril 2025 tels qu'indiqués ci-après :
 - Un emploi permanent d'agent polyvalent des écoles à temps complet de catégorie C aux grades d'adjoint technique, d'adjoint technique principal de 2ème classe et d'adjoint technique principal de 1ère classe relevant du cadre d'emplois des Adjoints techniques territoriaux,
 - Un emploi permanent d'agent administratif à temps complet de catégorie C aux grades d'adjoint administratif, d'adjoint administratif principal de 2ème classe et d'adjoint administratif principal de 1ère classe relevant du cadre d'emplois des Adjoints administratifs territoriaux,
 - Un emploi permanent d'ATSEM à temps complet de catégorie C aux grades d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2ème classe et d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 1ère classe relevant du cadre d'emplois des Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles

- ✓ Dans l'hypothèse d'un recrutement infructueux de fonctionnaire, l'emploi pourra être occupé par un contractuel sur le fondement et dans les conditions fixées aux articles L.332-8 à L.332-14 du Code général de la fonction publique.

La rémunération de l'agent contractuel sera calculée par référence à la grille indiciaire de son cadre d'emplois en fonction de sa qualification et de son expérience professionnelle. L'agent percevra le régime indemnitaire prévu par les délibérations adoptées par l'assemblée délibérante de la collectivité pour l'exercice des fonctions correspondant au grade de référence qui sera retenu et à l'emploi concerné.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ - 28 VOIX POUR - 7 ABSTENTIONS (M. Christian BAGATE, M. Mohammed MICHRAFY, M. Alexandre DIAS, Mme Isabelle TEURLAY NICOT, Mme Fabienne DA COSTA, M. Christophe THOMAS, Mme Seynabou GUEYE)

**Le Maire
M. Clément ROSSIGNOL PUECH**

**Le Secrétaire,
M. Marc CHAUVET**

